

Délibération n°277/23 du 16/11/23

7-Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, seize novembre à quatorze heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Auditorium de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 10/11/2023

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. François VALLES, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Line GEOFFRE à Mme Claire MORY, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Marie-France DALOT, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, Mme Olivia BOULANGER, Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 39

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 7

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participants pas au vote : /

Nombre de membres votants : 46

Secrétaire de séance : Alex AUCOUTURIER

TARIFS DU PARC ANIMALIER

Rapporteur : Jean-Luc BARBAIRE

7-Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

La commission tourisme et sports de nature réunie le 26 septembre 2023 propose de maintenir les tarifs du Parc Animalier à compter du 1^{er} janvier 2024 et de créer quatre nouveaux tarifs correspondant à la mise en place de deux nouvelles animations :

- Accueil de groupe « anniversaire »
- Soigneur d'un jour

Ainsi, nous proposons la nouvelle grille suivante de tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024 :

	2023	2024
Individuels		
Adultes	13 €	13 €
Enfants de 4 à 17 ans, étudiants, demandeurs d'emplois, personnes en situation de handicap	9,50 €	9,50 €
Enfants de moins de 4 ans	Gratuit	Gratuit
Animation groupe « anniversaire » par enfant (visite + atelier empreinte) – à partir de 5 ans		12 € nouveau
Animation « soigneur d'un jour » (durée 3h de 9h30 à 12h30 sur réservation) – un enfant (minimum 7 ans) accompagné d'un adulte		120 € nouveau
Animation « soigneur d'un jour » – adulte seul		70 € nouveau
Animation « soigneur d'un jour » – adulte ou enfant supplémentaire		50 € nouveau
Groupes (20 personnes minimum avec 1 gratuité par tranche de 20 et pour les chauffeurs de car)		
Adultes	12 €	12 €
Enfants de 4 à 17 ans, étudiants, demandeurs d'emplois, personnes en situation de handicap	8,50 €	8,50 €
Tarif Famille - 2 adultes et 3 enfants	Gratuit pour le 3^{ème} enfant	Gratuit pour le 3^{ème} enfant

Scolaires	2023	2024
Ecoles maternelles, primaires, IME et CLSH de la Communauté d'Agglomération	5 €	5 €
Ecoles maternelles, primaires, IME et CLSH hors agglomération du Grand Guéret	7 €	7 €
Collèges et Lycées	9 €	9 €
Supplément module pédagogique ou activité manuelle	4 €	4 €
Pass et Abonnements		
Pass annuel loup nominatif adultes	37,50 €	37,50 €
Pass annuel loup nominatif enfants de 4 à 17 ans, étudiants, demandeurs d'emplois, personnes en situation de handicap	27,50 €	27,50 €
Carnet d'abonnement CE adultes (10 entrées non nominatives et sans date de validité)	115 €	115 €
Carnet d'abonnement CE enfants de 4 à 17 ans	90 €	85 €

La commission tourisme propose également que les produits vendus à la boutique et au snack soient vendus après application d'un coefficient multiplicateur de 2 à 3 sur le montant hors taxe d'acquisition des marchandises.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- D'approuver les tarifs du parc animalier valables à compter du 1^{er} janvier 2024.
- D'approuver l'application d'un coefficient multiplicateur de 2 à 3 sur le montant hors taxe d'acquisition des marchandises à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président



Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

Alex AUCOUTURIER

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20231116-277-23-DE
Date de réception préfecture : 24/11/2023